

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Conventions générales comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivant :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règlements n°99-01, n°99-03, et 2009-10 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu des ressources du syndicat, le SNM-CGT tient une comptabilité simplifiée de trésorerie.

Les créances et les dettes sont enregistrées à la fin de l'exercice.

Faits majeurs de l'exercice :

On peut noter pour cette année les dépenses particulières suivantes :

- achat de matériel syndical, en particulier dans le cadre du mouvement de grève contre la réforme des retraites : 3515,25 €.
- frais du congrès du SNM/CGT en avril 2023 à Narbonne : 6730,55 €.
- dons aux caisses de solidarité des agents de Météo-France dans le cadre du mouvement de grève contre la réforme des retraites : 5000 €.
- don à la caisse de solidarité interprofessionnelle dans le cadre du mouvement de grève contre la réforme des retraites : 1000 €.
- don à l'Union Locale CGT Toulouse Mirail : 5000 €.

Ressources :

Cotisations reçues	39621,21 €
- Reversements de cotisations	22972,88 €
+ Subventions reçues	0 €
+ Autres produits d'exploitation	0 €
+ Produits financiers perçus	2250,14 €
Ressources totales	18898,47 €

Contributions volontaires en nature :

Mise à disposition gratuite de biens : En raison de la diversité des locaux/matériels mis à disposition, de leur caractère souvent partagé avec les autres organisations syndicales ou d'autres services de Météo-France, et de la non-valorisation exhaustive de ceux-ci par Météo-France, il n'est pas possible de fournir une information quantitative complète.

Toutefois on peut préciser que Météo-France a valorisé en 2023 les locaux mis à disposition exclusive du SNM/CGT à Toulouse, Trappes et Saint-Mandé pour un montant total de 6374,50 euros.

Prestations : Météo-France met à disposition des sections et du bureau national du SNM-CGT du matériel informatique et des moyens de reprographie et de téléphonie. Ces prestations ne sont pas valorisées. Pour ces raisons, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.

Personnel bénévole : Météo-France a alloué au SNM-CGT un total de 320 décharges d'activité de service. En raison de l'utilisation partielle de cette allocation et de la disparité importante des salaires des agents utilisant ces dispenses, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.